

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2018

### Délibération portant modification des délibérations du 23 octobre 2017 et du 12 décembre 2017 portant création de postes – création de trois nouveaux postes – mise à jour du tableau des emplois et effectifs de MARTINIQUE TRANSPORT

Le 13 mars 2018 à 09 h 00, le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT s'est réuni en son siège, rue Gaston Defferre - Plateau Roy – Cluny- 97201 Fort-de-France sur convocation de son Président Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, effectuée conformément à l'article 6.1.7 des statuts.

#### Etaients présents :

##### Pour la CTM :

- Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Louis BOUTRIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président,
- Monsieur Lucien ADENET,
- Madame Sylvia SAITHSOOTHANE,
- Monsieur Johnny HAJJAR,
- Monsieur Claude BELLUNE, suppléant de Monsieur Charles-André MENCE

##### Pour CAP NORD :

- Monsieur Alfred MONTHIEUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Belfort BIROTA

##### Pour la CAESM :

- Monsieur Eugène LARCHER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur José MIRANDE

##### Pour la CACEM :

- Monsieur Athanase JEANNE-ROSE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Didier LAGUERRE.

#### Etaients absents :

##### Pour la CTM :

- Monsieur Jean-Philippe NILOR
- Monsieur Charles-André MENCE, représenté par Monsieur Claude BELLUNE
- Madame Lucie LEBRAVE, procuration donnée à Monsieur Johnny HAJJAR.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer et notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-Mer et notamment son article 45 ;

Vu la délibération n° 14-2161-2 du Conseil Régional de la Martinique en date du 18 décembre 2014, portant instauration d'une autorité organisatrice de transport unique et d'un périmètre unique des transports, publiée au Journal Officiel de la République française le 21 janvier 2015 sous la référence NOR CTRR 1521616X ;

Vu la délibération n° 16-36-1 du 29 mars 2016 portant demande de prorogation de droit de l'habilitation législative en matière de transports intérieurs de passagers et de marchandises, terrestres et maritimes publiée au Journal Officiel le 13 mai 2016 sous le numéro NOR : CTRR1611758X ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) N° 07.00096 2015 en date du 07 octobre 2015 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) N° 52/2016 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD) N° CC-22-072016/114 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Général de Martinique n° CG/9494-15 en date du 29 octobre 2015 ;

Vu la délibération n°15-1072-1 du 23 juin 2015 portant création d'une commission *ad hoc*, publié au Journal Officiel de la République Française le 6 septembre 2015 sous la référence NOR : CTRR1520803X ;

Vu la délibération n°16-228-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 4 octobre 2016, portant règles constitutives, compétences et régime financier de MARTINIQUE TRANSPORT, publié au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR : CTRX1632510X ;

Vu la délibération n°16-229-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 4 octobre 2016, portant transfert de charges à MARTINIQUE TRANSPORT, publié au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR : CTRX1632505X ;

Vu la délibération n°16-231-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 13 octobre 2016 ;

Vu la délibération n°97/2016 du 14 novembre 2016 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique ;

Vu la délibération n°08.0112/2016 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de CAP NORD réuni en sa séance du 22 novembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 12 décembre 2016 approuvant l'avis de la commission ad hoc en date du 14 novembre 2016 sur l'inventaire relatif notamment à la liste des engagements, personnels et contrats transférés par les autorités organisatrices de transport existantes à MARTINIQUE TRANSPORT en vue de l'exercice de la compétence organisation du transport par cette dernière ;

Vu le procès-verbal contradictoire de transfert par la CACEM à MARTINIQUE TRANSPORT du personnel affecté à la compétence « organisation du transport » en date du 12 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° 131/2017 du 28 Décembre 2017 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud approuvant le transfert du personnel à MARTINIQUE TRANSPORT,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Cap Nord Martinique en date du 8 décembre 2017 portant transfert des personnels de CAP NORD affectés à la compétence transport ;

Vu les statuts de MARTINIQUE TRANSPORT déposés en Préfecture le 30 décembre 2016 modifiés par les statuts transmis en Préfecture le 9 novembre 2017 ;

Vu la délibération du 23 Octobre 2017 portant création de 6 postes supplémentaires

Vu la délibération du 12 Décembre 2017 portant création de 6 postes supplémentaires

Sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT,

**ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1 :** Sont créés ou modifiés pour les besoins de fonctionnement des services de MARTINIQUE TRANSPORT les emplois d'encadrement suivants :

INTITULE	PERIMETRE ACTION	IB (min-max)
Directeur général des services	Administre, coordonne l'action de l'administration. Développe et met en œuvre le programme politique du Président	IB 891- HEC
Directeur (trice) général (e) adjoint(e) en charge des Affaires financières et Juridiques	Elabore et met en œuvre la politique et l'ingénierie financière de Martinique Transport et garantit sa déclinaison dans les services concernés. Planifie, gère et coordonne les activités administratives, financières et comptables de l'établissement public.	IB : 706-HEA3
Directeur (trice) général (e) adjoint(e) en charge de l'exploitation	Organise et met en œuvre la politique des transports et déplacements de l'établissement. Supervise la gestion des équipements et l'exploitation des réseaux de transport. Pilote le développement des systèmes de déplacement sur le territoire de la Martinique	IB : 706-HEA3
Directeur (trice) du transport scolaire	Elabore et met en œuvre la stratégie en matière de transport scolaire. Organise et gère les transports scolaires, développe et anime les relations de partenariat avec les autres institutions. Participe à la gestion des contentieux en liaison avec les directions et services concernés.	Cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs Attaché et Ingénieur : IM 383 – 664 Attaché ppal : IM 489-713 Ingénieur Ppal : IM 507- 793
Directeur (trice) des lignes interurbaines et maritimes	Organise et gère les transports interurbains et maritimes. Assure le contrôle des contrats avec les exploitants, développe et anime les relations de partenariat avec les institutions.	Cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs Attaché et Ingénieur : IM 383 – 664 Attaché ppal : IM 489-713 Ingénieur Ppal : IM 507- 793

Directeur (trice) des transports urbains et du TCSP	Met en œuvre la stratégie en matière de transport urbain et du TCSP. Organise et gère les transports urbains, contrôle les contrats avec les exploitants, développe et anime les relations de partenariat avec les institutions.	Cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs Attaché et Ingénieur : IM 383 – 664 Attaché principal : IM 489-713 Ingénieur Principal : IM 507- 793
Directeur (trice) des affaires juridiques et des marchés publics	Conseille et apporte son expertise juridique dans le montage et la gestion des contrats et dossiers. Fiabilise et sécurise les actes juridiques de l'administration. Gère les contentieux et exerce un suivi administratif des achats et contrats.	Cadre d'emploi des attachés Attaché : IM 383 – 664 Attaché principal : IM 489-713
Directeur (trice) de l'informatique	Fixe et valide les grandes évolutions de l'informatique de l'établissement. Anticipe les évolutions technologiques nécessaires. Evalue et préconise les investissements et la maintenance. Contrôle l'efficacité du système d'information et maîtrise les risques liés à ce dernier.	Cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs Attaché et Ingénieur : IM 383 – 664 Attaché principal : IM 489-713 Ingénieur Principal : IM 507- 793
Directeur (trice) Marketing et communication	Sur un mode partenarial, définit et met en œuvre la promotion de la politique globale et des orientations stratégiques de l'établissement. Garantit l'image de l'établissement, son identité et ses actions dans les relations internes et externes, notamment en direction des usagers et des partenaires.	Cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs Attaché et Ingénieur : IM 383 – 664 Attaché principal : IM 489-713 Ingénieur Principal : IM 507- 793
Chef de service Enquêtes et contrôles	Définit et met en œuvre la planification des contrôles à opérer sur les activités des exploitants en matière de transports terrestres routiers et maritimes afin de s'assurer de la bonne exécution des offres de services. Définit et réalise les enquêtes nécessaires à la bonne réussite des missions en matière de transport public confiées à l'établissement, préalables à la création ou à l'évaluation des différentes offres de service ou activités des différents réseaux mis en place.	Cadre d'emploi des ingénieurs, attachés, techniciens ou rédacteurs Attaché et Ingénieur : IM 383 – 664 Rédacteur B ou B+ IM 389 – 418 Technicien B et B+ 339 - 582
Chef de service Investissements et Maintenance patrimoniale	Propose les investissements qui s'avèrent nécessaires à la réussite des missions confiées à l'établissement et s'assure du bon entretien, de la sécurité et du maintien en fonctionnement des biens et infrastructures propriétés ou mis à disposition de l'établissement.	Cadre d'emploi des ingénieurs, attachés, techniciens ou rédacteurs Attaché et Ingénieur : IM 383 – 664 Rédacteur B ou B+ IM 389 – 418 Technicien B et B+ 339 - 582

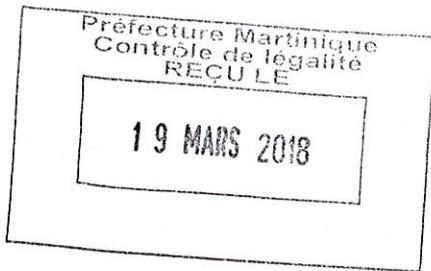
**Article 2** : Le Conseil d'Administration autorise le Président de MARTINIQUE TRANSPORT à pourvoir ces postes par des agents fonctionnaires ou contractuels dans les conditions prévues par les articles 3-3, 47 et 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale.

**Article 3** : Le Conseil d'Administration autorise le Président de MARTINIQUE TRANSPORT à inscrire l'ensemble de ces postes créés ou modifiés au tableau des emplois et des effectifs de MARTINIQUE TRANSPORT.

**Article 4** : Le Conseil d'Administration autorise le Président de MARTINIQUE TRANSPORT à conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération (sélection des candidats et recrutements) et à signer tous les actes s'y rapportant.

**Article 5** : La présente délibération est exécutoire dès lors qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État.

Ainsi délibéré par le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, en sa séance du 13 Mars 2018.



Le Président du Conseil d'Administration  
de Martinique Transport

*Alfred Marie-Jeanne*  
Alfred MARIE-JEANNE

15 MARS 2018